



## Note aux parents d'élèves

Le Rheu, le 2 octobre 2020

**Objet** : Organisation de l'année scolaire 2020-2021.

Madame, Monsieur,

### Le Principal

Le Conseil d'Administration du 4 juillet 2017 a autorisé l'établissement à mettre place une organisation du suivi de la scolarité des élèves avec un découpage pédagogique de l'année scolaire en deux semestres au lieu de trois trimestres (délibération n°59 – CA du 4 juillet 2017) à partir de l'année scolaire 2017-2018.

Je souhaite vous rappeler plus précisément à travers cette note les raisons qui ont conduit l'établissement à s'engager dans cette nouvelle organisation du temps pédagogique, il y a maintenant quatre ans. Les nombreux échanges avec vos représentants (aux différents conseils d'administration et dans les conseils de classe) et le bilan effectué avec les équipes pédagogiques du collège en fin d'année scolaire ont permis, cette année encore, d'améliorer l'organisation mise en place.

Vous trouverez en pièce jointe, le calendrier 2020-2021.

Le passage à une organisation de l'année scolaire autour de deux semestres s'inscrit d'abord dans la logique de la réforme du collège mise en place à la rentrée de septembre 2016 pour les quatre niveaux du collège. Il s'agit de mieux prendre en compte les temporalités des apprentissages introduits par la logique des cycles mise en œuvre dans les nouveaux programmes : *il faut laisser du temps aux élèves qui n'apprennent pas tous à la même vitesse*. Ce temps plus long du semestre doit aussi permettre de mieux prendre en compte la difficulté scolaire et offrir aux élèves la possibilité de se rattraper et d'apprendre de leurs erreurs. Enfin, l'établissement est engagé dans une réflexion collective sur les pratiques et sur l'évaluation, la semestrialisation participe pleinement de cette réflexion.

Le suivi de la scolarité des élèves au collège ne se limite pas aux élèves les plus fragiles. Il concerne tous les élèves qui, sans rencontrer de difficultés particulières, doivent être soit encouragés dans leurs efforts, soit « poussés » à en faire davantage. Ce suivi des élèves s'organise en deux temps :

- un temps « collectif » avec des réunions d'information, des échanges avec les équipes pédagogiques, des conseils de classe selon un calendrier annuel fixé en début d'année scolaire,
- un temps « individuel » avec des entretiens tout au long de l'année à l'initiative des professeurs principaux et des enseignants de la classe ou à la demande des parents.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,  
M. DANDIN  
*Signé*

Téléphone  
02 99 60 76 61  
Télécopie  
02 99 60 89 49  
Mél.  
Ce.0351847t  
@ac-rennes.fr  
rue Georges  
Brassens  
35650 LE RHEU  
cedex  
Site internet  
de l'académie de  
rennes  
www.ac-rennes.fr